

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRÊTE N° ADM.2026- 012

PORTANT DELEGATION TEMPORAIRE DANS LES FONCTIONS
D'OFFICIER D'ETAT CIVIL

A M Gilles DENIS– Conseiller Municipal délégué

LE MAIRE de la Commune de VALENCIN (Isère)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-18 et L 2122-32, qui confère le pouvoir au Maire d'une Commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des membres du conseil municipal,

Considérant qu'aucun adjoint ne pourra assurer la célébration du mariage le 5 Juin 2026 à 14h00

Considérant que les Conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du tableau, sont eux-mêmes empêchés ;

Arrête

Article 1^{er} : Monsieur Gilles DENIS Conseiller municipal, est délégué, le 5 Juin 2026, pour remplir les fonctions d'Officier d'Etat Civil, pour célébrer le mariage de Mme Lucie PACAUD et M Gérardo GONZALEZ.

Article 2 : Monsieur Gilles DENIS, au titre de la délégation, pourra signer les actes, certificats et tous documents administratifs relatif au mariage célébré.

Article 3 : Madame Stéphanie HOAREAU-HOUILLON, Secrétaire Générale de la Mairie de VALENCIN est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié, et dont ampliation sera remise à l'intéressé.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet et à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à Valencin, le 2 Juin 2026

Le Maire,
Bernard JULLIEN

Notifié le : 31/06/2026

A NOM et Prénom : DENIS Gilles
Signature

